

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 mars 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 DDEEES 13 Convention cadre avec la Cité Internationale Universitaire de Paris.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose de signer une convention cadre avec la Cité Internationale Universitaire de Paris située 19, Boulevard Jourdan à Paris 14^{ème} ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par M. Didier GUILLOT, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec la Cité Internationale Universitaire de Paris, située 19, boulevard Jourdan Paris 14^{ème}, une convention cadre, dont le texte est joint à la présente délibération.